

Centre de Développement de l'OCDE
Comité d'Aide au Développement

Séminaire sur "Le secteur informel dans les pays en
développement"

Paris 13 - 14 Décembre 1990



**Le développement du secteur informel :
entre le laisser faire et la promotion dans la formalisation,
quelle voie pour les problèmes politiques publiques
et les agences d'aide?**

Octobre 1990

Jacques Charmes

Directeur de recherche à
l'Institut Français de Recherche
Scientifique pour le Développement
en Coopération (ORSTOM)

"Puisque ces mystères me dépassent,
feignons d'en être l'organisateur".

Jean Cocteau

Depuis une vingtaine d'années, le secteur informel a suscité de nombreuses réflexions de la part des chercheurs tout d'abord, des statisticiens, des théoriciens et des décideurs ensuite.

L'abondante littérature qui en est résultée est lourde de polémiques chez les chercheurs, de présupposés et de cécité méthodologique chez les théoriciens, de bonnes intentions et de perspectives inavouées chez les décideurs.

Le secteur informel est en fait le lieu ou l'objet de trois paradoxes qui lui sont inhérents et dont le décryptage constitue une condition nécessaire à l'interprétation des théories et des politiques à l'égard de ce secteur.

I - Les paradoxes du secteur informel. Ils sont au nombre de trois :

- * le paradoxe de la définition et de la mesure du phénomène,
- * le paradoxe de la reconnaissance du phénomène par l'Etat,
- * le paradoxe de l'intervention.

Le premier paradoxe de la définition peut s'énoncer ainsi : comment peut-on chercher à définir et à mesurer un objet que l'on qualifie précisément par l'absence de mesure ? On pourra sans doute rétorquer que le secteur informel comme ensemble des activités économiques non enregistrées est une définition parmi d'autres. En réalité, toute définition - qu'elle soit multicritère (énumérant les caractéristiques supposées du phénomène : petite échelle, faible niveau de technologie, faible niveau d'organisation) ou fonctionnelle (précisant le rôle qu'il joue dans le développement de l'économie dans son ensemble) - a pour point de passage obligé le critère du non enregistrement, lorsqu'elle se trouve confrontée au problème de la mesure. La définition

statistique supplante ainsi nécessairement toutes les autres puisque c'est elle qui fixe les limites du champ d'investigation dans lequel les caractéristiques du phénomène viendront prendre les valeurs qui s'observent en moyenne.

Mais la mesure des activités non enregistrées n'est-elle pas une gageure ? Et à supposer qu'on y parvienne, la mesure ainsi réalisée ne fait-elle pas disparaître l'objet ainsi défini ? Les expériences statistiques des 20 dernières années (et surtout des 10 dernières) montrent qu'il est possible de mesurer le non enregistré (cf. Charmes 1990b) et que cette mesure ne fait pas disparaître l'objet car l'enregistrement doit être considéré comme un processus permanent, alors que les recensements et enquêtes ne peuvent être que périodiques. De sorte qu'en définitive, le paradoxe de la définition n'est qu'apparent.

Le second paradoxe de la reconnaissance étatique officielle est, quant à lui, bien réel, étant au centre d'une contradiction dont le terme n'a pas encore été véritablement atteint et dont le mouvement conduit vers des territoires socio-politiques où les configurations particulières des groupes sociaux et le pluralisme de la base sociale des Etats et des pouvoirs sont encore largement inexplorés et hypothétiques. Ce paradoxe est le suivant : pourquoi et comment (dans quels termes et pour quels objectifs) l'Etat peut-il s'intéresser à un phénomène qui est la propre négation de ce qu'il représente, la négation de son rôle éminent et l'image même de l'impuissance des réglementations qu'il édicte et du rôle qu'il s'attribue dans le développement ? Durant les années 60 et les années 70, les Etats interventionnistes dans le domaine du développement ont défini des politiques, créé des obligations, imaginé des incitations et fixé les règles d'un jeu qui devait s'imposer à l'ensemble des agents économiques mais dont la complexité et l'inadaptation étaient telles qu'elles mettaient précisément hors jeu la plus grande partie de ces agents. L'Etat-arbitre admettait bien entendu cette situation, s'étant fixé pour objectif de faire entrer progressivement dans le jeu économique formel le plus grand nombre possible d'acteurs.

Durant toute cette période, on acceptait donc l'existence d'un secteur informel voué à la disparition par absorption progressive dans l'économie formelle. Mais comme, dans de nombreux cas, plus de la

moitié et même plus des 2/3 (voire des 3/4) de la population active restaient en dehors de l'économie formelle, il fallait bien se préoccuper d'en mesurer les performances, même si l'on estimait qu'elles ne pouvaient être que très faibles.

Or la mesure de l'économie informelle, tentée ces dernières années, amène précisément à comparer les résultats de ces deux secteurs de l'économie. C'est peu dire que les performances de l'économie formelle ont été décevantes. Elles l'ont été à un tel point que la plupart des pays s'engagent aujourd'hui dans des politiques de liquidation d'entreprises, de dégraissage des effectifs, de dérèglementation : révisions déchirantes, socialement et politiquement difficiles, qui ne s'expliquent pas toujours ni seulement par les exigences des institutions financières internationales. Entre-temps on s'était rendu compte que les agents économiques qui se situaient hors du champ de l'intervention étatique (le secteur informel) avaient fait preuve d'un réel dynamisme et l'on a désormais tendance à prendre ce secteur comme modèle ou à en faire une source d'inspiration, même s'il convient de ne pas généraliser trop hâtivement et sans discernement.

C'est donc le modèle anti-étatique, le secteur qui s'est développé malgré l'intervention étatique, en l'ignorant ou du moins sans en bénéficier, qui est désormais pris en exemple : changer radicalement de politique, adorer ce que l'on a ignoré ou exécré, l'histoire en fournit maints exemples. Il est frappant de constater qu'en la matière, ce qui importe le plus, c'est de rebaptiser le terme de secteur informel dont la dénomination risquerait de créer un dangereux complexe étatique.

Pour autant, l'action de l'Etat doit-elle ou peut-elle se réduire à organiser le laisser-faire ?

Le troisième paradoxe est celui de l'intervention étatique : pourquoi intervenir en faveur d'agents économiques dont le dynamisme est avéré ? Que cherche-t-on alors ? A accroître ce dynamisme ou bien, plutôt, à le ré-orienter dans un sens plus officiel ? De ce paradoxe découlent trois conséquences :

- à vouloir promouvoir ce qui est déjà dynamique, ne risque-t-on pas de provoquer des effets contraires ?

- à vouloir promouvoir le secteur informel selon les modèles connus, sinon éprouvés, ne risque-t-on pas de faire disparaître les caractéristiques mêmes du phénomène qui avaient précisément attiré l'attention sur lui et fait que l'on s'était intéressé à lui ?

- à vouloir utiliser le dynamisme spontané du secteur informel pour résoudre les problèmes du secteur formel, ne risque-t-on pas d'en perturber l'équilibre ?

Les divers aspects de ce dernier paradoxe nous amènent à poser le problème des raisons profondes de l'attitude des Etats à l'égard du secteur informel et la question du choix entre le laisser-faire et la promotion dans la formalisation.

II - Quelles politiques pour le secteur informel ?

Et tout d'abord, de quoi parle-t-on ? De quel secteur informel s'agit-il ? et pourquoi cet intérêt soudain ou renouvelé ?

1) Le contenu d'une notion hétérogène.

Sans revenir ici sur la querelle des définitions, on considère généralement et implicitement que le secteur informel est constitué par l'ensemble des activités non agricoles de petite taille qui ne sont pas saisies de façon permanente ou régulière par les enquêtes statistiques. De ce fait, l'ensemble ainsi constitué est très hétérogène, comprenant des micro-entreprises, des activités à domicile et des activités itinérantes, des activités évolutives ou de transition et des activités de subsistance ou de survie, encore qualifiées d'involutives.

Comme la plupart des enquêtes ad hoc se limitent aux micro-entreprises, beaucoup de thèses et de discours se réfèrent et s'adressent à ce segment du secteur informel, supposé être porteur de ferments de modernisation. Le Bureau International n'a-t-il pas d'ailleurs qualifié ce segment par la terminologie antinomique de "secteur non structuré

moderne" (au sens de modernisable) ? D'autres réflexions se consacrent aux activités de subsistance à la faveur d'études plus ponctuelles sur la pauvreté.

2) Les raisons d'un intérêt renouvelé.

L'intérêt actuel des théories et des politiques de développement se concentre évidemment sur les micro-entreprises et plus particulièrement sur les micro-entreprises des branches manufacturières et des services : c'est en faveur de ce segment que sont conçues les mesures de promotion qui tiennent lieu de politiques du secteur informel.

Or ce segment ne représente qu'une toute petite partie de l'emploi informel. Sans chercher à attribuer aux chiffres qui suivent une précision qu'ils n'ont pas, mais pour fixer les idées à partir de l'expérience de quelques pays pour lesquels on dispose de données suffisamment détaillées, on peut dire que grosso modo, les micro-entreprises représentent 1/3 de l'emploi informel, les deux autres tiers étant constitués par les activités itinérantes et à domicile ; comme les activités commerciales représentent globalement près des 2/5 de l'emploi informel (et souvent plus de la moitié de l'emploi des micro-entreprises), on voit que le segment visé par les politiques du secteur informel ne porte guère que sur 1/5 à 1/6 de l'emploi informel global.

Rien ne prouve par ailleurs que c'est ce segment qui a été le plus créateur d'emplois au cours de la période récente. En la matière, les données statistiques font défaut et les seules connaissances que l'on en ait sont trop globales : la population active continue à croître à un rythme soutenu, l'emploi dans le secteur moderne stagne ou régresse, l'exode rural ne désempare pas, l'équilibre sur le marché du travail est donc obtenu par l'accroissement du chômage et de l'emploi informel. Mais quel segment particulier du secteur informel ? Et s'il faut admettre que certains segments évoluent de façon pro-cyclique, et d'autres de façon contra-cyclique, il y a tout lieu de penser que ce sont précisément les micro-entreprises qui évoluent de façon pro-cyclique : ainsi se justifierait l'interventionnisme dans un système globalement dynamique.

On aurait tort toutefois de croire que les politiques d'ajustement structurel limitent leur intérêt pour le secteur informel aux seules petites entreprises. Le programme d'étude et de mesures d'accompagnement des conséquences sociales de l'ajustement, en mettant l'accent sur l'analyse de la pauvreté et des groupes vulnérables, a introduit une nouvelle dimension dans l'intérêt renouvelé pour le secteur informel. S'il n'est pas prouvé que les activités informelles représentent une part importante des sources de revenus des plus pauvres, il est clair en revanche que les populations de salariés rendues vulnérables par l'ajustement (perte d'emploi notamment) ne peuvent trouver de solution à leur situation que par l'entreprise d'activités informelles : les micro-entreprises sont ici encore l'objet de tous les projets de reconversion, mais l'autre partie de l'iceberg est aussi concernée dans la mesure où ces activités sont également entreprises par les autres membres des ménages des salariés licenciés.

Dans un contexte ainsi profondément modifié, où les règles du jeu ne sont plus les mêmes, l'interventionnisme étatique n'est-il donc pas rendu nécessaire afin de prévenir le risque d'un effondrement généralisé de l'activité économique ?

3) Faut-il intervenir ou laisser faire ?

Le dilemme des politiques est bien là : car si l'on prétend s'intéresser aujourd'hui au secteur informel, c'est bien parce qu'il apparaît être un créateur d'emplois et de revenus à bien des égards plus efficace que le secteur moderne. Dès lors, pourquoi intervenir sur un système qui donne satisfaction ? Une intervention intempestive ne risque-t-elle pas de perturber les jeux subtils de la mécanique du marché dont les vertus sont redécouvertes à la faveur de la crise ?

La justification présentée en faveur de l'intervention est que, reconnaissant les potentialités que recèle le secteur informel, on veut s'efforcer de le faire bénéficier des avantages consentis au secteur moderne. De ce point de vue, l'attitude des pouvoirs publics est ambivalente, pour ne pas dire ambiguë, et reste largement empreinte d'une volonté de contrôle et finalement de résorption. Certes, il s'agit de créer des emplois, de résorber le chômage des jeunes et de recaser les

salariés licenciés des entreprises publiques ou privées, mais il s'agit aussi de renflouer des recettes budgétaires de plus en plus étriquées : bien que non enregistrée, ou mal enregistrée, la richesse créée par le secteur informel est bien réelle et l'on souhaite la taxer à sa vraie valeur. En réalité, on comprend que les pouvoirs publics ne constituent pas une entité homogène qui parlerait d'une voix unanime et appliquerait une politique concertée : les Ministères du Plan s'efforcent de concevoir les mesures susceptibles de créer des emplois, les Ministères des Finances veulent élargir l'assiette fiscale, cependant que les Ministères de l'Habitat et de l'Urbanisme établissent des schémas directeurs qui se traduisent par l'élimination de pans entiers de l'économie informelle sans se préoccuper de leur recasement, et les Municipalités et Ministères de l'Intérieur nettoient les trottoirs de tous les petits vendeurs et petits métiers qui y prolifèrent.

L'argument fiscal, pour s'en tenir à celui-ci, est souvent avancé pour déplorer le manque à gagner découlant de l'absence de contrôle et d'enregistrement et se justifie par la nécessité d'une moralisation de la concurrence : si le caractère concurrentiel du secteur informel est largement admis, il s'en faudrait de beaucoup que la concurrence qu'il exerce sur le secteur moderne soit véritablement loyale en raison du non acquittement des impôts, taxes et charges diverses, liées à l'exercice de l'activité.

Toute la question revient en fait à savoir si les avantages que tire le secteur informel de sa situation de non enregistrement supplantent ou non les inconvénients liés à l'impossibilité de bénéficier des avantages consentis au secteur moderne. Dans la période récente, avec la généralisation des politiques d'ajustement structurel, cette question a pris une nouvelle dimension que pose le rapport de la Banque Mondiale sur les perspectives de développement de l'Afrique sub-saharienne : le dynamisme dont fait preuve le secteur informel peut-il constituer une composante intrinsèque du développement à long terme ou n'est-il dû qu'à l'existence de distorsions que se proposent précisément d'atténuer ou de supprimer les politiques d'ajustement structurel ? Cette question mérite d'être examinée de façon approfondie car des réponses qui y sont apportées dépendent les orientations d'éventuelles politiques à l'égard du secteur informel. S'il était avéré que les effets de l'ajustement structurel

sont particulièrement négatifs pour le secteur informel, même si en théorie l'économie dans son ensemble doit en profiter, il est clair qu'il conviendrait alors de prendre un certain nombre de mesures conservatoires pour éviter que la dimension sociale de l'ajustement ne devienne un problème insoluble susceptible d'en remettre en question les aspects positifs.

Les perturbations introduites par le relèvement des prix de certains produits du fait de la suppression de subventions ou du ré-ajustement des taux de change, touchent aussi bien les activités modernes que les activités informelles. Les salariés et les catégories sociales modestes, qui constituent l'essentiel de la clientèle du secteur informel, sont-ils en mesure de s'adapter rapidement à de tels changements qui ne peuvent que se répercuter sur le niveau des prix des biens et services vendus par le secteur informel ? A ce propos, on peut remarquer que les activités informelles sont moins touchées que le secteur moderne puisqu'en principe elles utilisent moins de biens importés auxquels elles peuvent en outre, plus facilement substituer des produits de récupération ; de plus, ce sont des activités à forte valeur ajoutée et les produits intermédiaires y représentent une moindre part du coût ; enfin, par les activités indépendantes qu'ils entreprennent en parallèle, les salariés sont en mesure de ne pas supporter seuls le coût de l'ajustement et de maintenir leur pouvoir d'achat. Néanmoins, la diminution de la masse salariale ne peut avoir que des effets dépressifs.

Qu'en est-il du coût de la main d'oeuvre ?

L'augmentation des prix des produits de première nécessité ne va-t-elle pas aggraver le coût de ce facteur déterminant de l'avantage comparatif du secteur informel. Le différentiel des salaires entre les deux secteurs a été interprété de deux façons différentes selon les pays et les écoles de pensée. Pour certains, le salaire du secteur protégé était supérieur au salaire d'équilibre du marché concurrentiel représenté par le secteur informel ; pour d'autres, le faible niveau des salaires dans le secteur informel devait être considéré comme une distorsion et un élément de concurrence déloyale vis-à-vis du secteur moderne. Il est cependant douteux que les politiques d'ajustement soient en mesure de modifier le coût relatif de la main-d'oeuvre dans le secteur informel : en

Afrique sud-saharienne en effet, le salariat ne représente guère que 10 à 15 % des emplois du secteur informel et, contrairement à une idée répandue, le niveau moyen des salaires y est légèrement supérieur au salaire minimum, ainsi qu'il ressort d'une analyse comparative sur plusieurs pays (cf. Charmes, 1990a). Il est vrai que les charges sociales en sont quasi-totalement exclues, mais toute tentative de ré-ajustement en ce sens se traduirait par une flexibilisation accrue, c'est-à-dire par une précarisation de la main-d'oeuvre : accroissement du tâcheronnage et de l'apprentissage.

Quant au renchérissement du coût des équipements provoqué par le ré-ajustement des taux de change, il pourrait n'être que de peu de conséquence pour le secteur informel. Celui-ci en est un faible utilisateur et il pourrait profiter des avantages de la détaxation, distorsion existant actuellement au bénéfice du secteur moderne.

On voit donc que, sans préjuger des résultats du programme de recherche de la Banque Mondiale sur la Dimension Sociale de l'Ajustement structurel et comme le montre l'examen de récents exemples africains, le secteur informel devrait s'adapter rapidement et efficacement à une situation où les distorsions seront éliminées. Sans doute y a-t-il des risques de fragilisation, en particulier si une certaine progressivité n'est pas respectée, mais dans tous les cas, l'ajustement structurel n'amène pas à poser en des termes très différents la question des politiques publiques à l'égard du secteur informel.

En définitive, l'élimination des distorsions par les politiques d'ajustement structurel ne semble devoir justifier l'intervention de l'Etat à l'égard de secteur informel qu'en vue de le contrôler et de veiller à ce que les règles du jeu lui soient appliquées comme à tous les autres agents économiques.

Le libéralisme et la dérèglementation n'allant pas jusqu'à la disparition de l'Etat, celui-ci doit veiller à la stricte application des règles fiscales et sociales notamment. Pour le secteur informel se pose donc la question de savoir si le coût de la légalité excède ou non ses avantages. L'expérience de certains pays inclinerait à conseiller la prudence : en découvrant une assiette fiscale inespérée et en la taxant, l'Etat risque de

la faire disparaître car le secteur informel peut fort bien revenir à des formes d'exercice cachées dont il a l'expérience et qui lui ont réussi dans certaines périodes de son histoire.

Dans cette perspective, il faudrait éviter que le coût de la légalité ne soit considéré comme le dû de la concurrence déloyale. Il ne faut pas oublier que le secteur informel a toujours dû s'acquitter de taxes "informelles" qui, dans certains cas, ne sont pas loin d'approcher le niveau des impôts indirects officiels. L'acquiescement de l'impôt officiel doit donc aussi avoir un coût pour l'Etat : le coût de la protection des agents économiques contre le paiement de l'indû. Quant aux charges sociales, leur généralisation risquerait, là encore, de faire disparaître l'assiette et se traduirait inmanquablement par une précarisation des emplois informels qui prendraient l'aspect du travail indépendant ou du "putting out system", c'est à dire de la sous-traitance à domicile.

4- Les politiques positives.

Fort heureusement, l'intervention étatique ne se limite pas à la simple imposition du respect des règles du jeu par des acteurs qui étaient, jusqu'à présent, restés en dehors : fiscalisation, contrôle, enregistrement n'ont pas seulement les effets pervers que l'on vient de décrire ; ils se traduisent aussi par la disparition de la principale et essentielle caractéristique du secteur informel : la facilité d'entrée.

Sous leurs aspects positifs, les interventions étatiques prennent la forme de politiques d'aide et de promotion non exemptes d'effets pervers. Nous sommes ainsi ramenés aux conséquences du troisième paradoxe énoncé au début de ce texte.

Le crédit aux petites entreprises est évidemment la première et la principale mesure mise en oeuvre. Sans insister sur les difficultés inhérentes à la préparation et à la présentation des dossiers, au suivi des projets financés, à l'adaptation des systèmes bancaires, le principal effet d'une politique de crédit bon marché n'est pas tant d'introduire une distorsion au profit du secteur informel, mais de faire bénéficier de conditions excessivement favorables une petite minorité d'entrepreneurs peu vraisemblablement issus du secteur informel.

Même si, après quelques tâtonnements, les risques de suréquipement peuvent être endigués, il n'empêche que le faible loyer de l'argent tend à élever le degré d'intensité capitalistique des investissements et finalement à faire disparaître, au moins pour les entreprises promues, cette autre caractéristique essentielle du secteur informel : le faible coût de création des emplois. Faible taux d'intérêt, suréquipement, productivité artificiellement et provisoirement accrue, répétitivité des projets, autant d'éléments des politiques qui se traduisent par une exacerbation des concurrences sectorielles ou locales et par des bilans incertains de création d'emplois .

Qui sont, par ailleurs, les bénéficiaires de ces conditions avantageuses ? Ce sont rarement les véritables petits entrepreneurs du secteur informel ou leurs jeunes salariés pourtant fortement désireux de s'installer à leur propre compte, car ceux-là ne sont pas prêts à remonter et pratiquer les circuits formels par lesquels l'Etat administre son aide. Ce sont, plus souvent, des étrangers au secteur qui, du fait de leur appartenance à des groupes de pression, des associations professionnelles, ou tout simplement à l'appareil bureaucratique, sont bien placés pour en bénéficier. Ce sont désormais des salariés déflatés, licenciés du secteur moderne, ou de jeunes diplômés chômeurs que l'Etat s'efforce d'aider à reclasser en facilitant leur installation dans le secteur informel.

Dans ces conditions, il y a peu de chance de voir éclore une véritable initiative privée susceptible de trouver les chemins d'une croissance soutenue, les seuls entrepreneurs potentiels ne pouvant être atteints que par une démarche volontariste et compréhensive. Ainsi se trouvent éclairées les conséquences du paradoxe de l'intervention de l'Etat dans le secteur informel. Si en définitive l'Etat est amené à promouvoir un secteur qui est sa propre contradiction, ce serait simplement parce qu'il y trouve une solution provisoire aux difficultés de l'ajustement : le dégraissage des effectifs, l'arrêt des recrutements, la stagnation du pouvoir d'achat des salaires, ébranlent les bases sociales de l'Etat et les politiques du secteur informel permettent à cet Etat de continuer à s'attacher des groupes organisés qui constituent précisément cette base sociale et qui pourraient contester sa légitimité. Pour le reste,

c'est-à-dire l'essentiel, il lui suffit de feindre d'agir et de maîtriser, un mystère qui le dépasse et qui n'a que faire de ses interventions pour croître, sinon pour embellir.

Dans cette stratégie, il est cependant douteux que les vrais participants du secteur informel trouvent leur compte. Il est tout aussi douteux qu'une véritable politique de promotion de l'emploi et des petites entreprises voie ainsi le jour.

A terme cependant, on devra bien en venir à une vue plus constructive et plus prospective, et quelques idées simples devront être le support d'une politique compréhensive à l'égard du secteur informel.

L'intérêt porté au secteur informel ne signifie évidemment pas qu'on doive lui accorder des privilèges (ce qui serait contraire à une politique d'élimination des distorsions) et que l'on cherche à le substituer à des stratégies de développement industriel. Les politiques publiques doivent s'efforcer d'accroître sa capacité d'absorption en orientant la création d'emplois vers les secteurs productifs (secteur secondaire et certaines branches de services). Or la main d'oeuvre issue de l'exode rural et les pluri-actifs et les laissés-pour-compte du secteur moderne s'orientent spontanément vers les activités commerciales qui ne nécessitent pas de qualifications professionnelles, et qui sont faiblement créatrices d'emplois.

La formation est donc un élément-clé des politiques du secteur informel. Les politiques publiques la conçoivent habituellement à travers le développement de l'enseignement professionnel ou technique, ou même la formation en cours d'emploi dans des centres prévus à cet effet. Mais l'expérience montre que, au même titre que l'alphabétisation, ce sont des formations fonctionnelles répondant à des besoins précis, qui ont le plus de chances d'atteindre leurs buts. Les politiques de l'offre (crédit, amélioration de la qualité des produits et des technologies) et de la demande (ouverture de nouveaux marchés) doivent donc être liées à des programmes de formation conçus comme un suivi permanent, étroit et compréhensif des bénéficiaires. C'est à travers des projets de développement que peuvent être consenties de telles aides à des activités productives fortement créatrices d'emploi.

Les voies et moyens par lesquels l'éducation et la formation peuvent améliorer les perspectives d'emploi dans le secteur informel doivent donc être une préoccupation essentielle et permanente des politiques publiques.

Dans un contexte de restrictions budgétaires et de chômage des diplômés, cette remarque mériterait une réflexion approfondie sur les choix à faire et les conséquences qu'ils impliquent.

Références

CHARMES J. et SANAA A. (1985) :

La promotion de l'artisanat et des petits métiers en Tunisie.
Une politique compréhensive à l'égard du secteur non
structuré ?
Rapport PNUD/BIT/TUN/83/001.85 p.

CHARMES J. (1988) :

Quelles politiques publiques face au secteur informel ?
Caisse Centrale de Coopération Economique. Notes et Etudes
n° 23, 36 p.

CHARMES J. (1990a) :

Une revue critique des concepts, définitions et recherches
sur le secteur informel.
in OCDE : Nouvelles approches du secteur informel. 271 p.
(pp. 11-51).

CHARMES J. (1990b) :

A review of recent experiences and methodological issues for
surveying household and informal economic activities in
Africa. A new challenge for survey statisticians.
United Nations Statistical Office. National Household Survey
Capability Programme. Technical Study on Surveys of
Household Economic Activities. New-York. UNDP. UNSO. 50p.